

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : CREUSE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**
DELIBERATION N° 2021/50 DU 05 NOVEMBRE 2021
Portant sur la redevance ORANGE 2021

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 05 novembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 26/10/ 2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du calcul du montant de la redevance d'occupation du domaine public d'ORANGE qui s'élève à la somme de 699,27 Euros pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

-approuve le calcul de la redevance d'ORANGE pour un montant de 699,27 Euros.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 10/11/2021
Et Affichage du : 15/11/2021